



## Alerte presse

Décret gouvernance CARMF / Retraite / Médecins libéraux

# Le Ministère de la Santé décrète la mise à la retraite du Président de la caisse autonome de retraite des médecins.

**Paris, le 27 mai 2015 – Le Pôle Retraite Prévoyance du Syndicat des Médecins Libéraux (PRP-SML) a pris connaissance du projet de décret concernant la gouvernance des sections professionnelles de l'organisation autonome d'assurance vieillesse des professions libérales (l'OAAVPL). Appliqué en l'état, ce décret mettrait automatiquement fin à la présidence de la Caisse Autonome de Retraite des Médecins de France (CARMF) du Dr Gérard Maudrux dès sa parution.**

Le 20 avril 2015, le Ministère des Finances et des Comptes publics, et le Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes nous a informé que le Gouvernement souhaitait « *procéder à certaines évolutions du cadre réglementaire relatif à la gouvernance des sections professionnelles de l'OAAVPL* » par la publication d'un décret visant à définir pour l'avenir, les critères exclusifs à la nomination du Président d'une Caisse de Retraite de Profession Libérale.

Le Président devra donc :

- être âgé de moins de 67 ans,
- s'engager à ne pas exécuter plus de deux mandats successifs,
- être un cotisant et en aucun cas un allocataire.

En conséquence et au lendemain de la parution du décret, le Dr Gérard Maudrux, président actuel de la CARMF plébiscité par le dernier scrutin, sera démis de ses fonctions.

Le PRP-SML ne cautionne pas cette forme d'entrave à la bonne gouvernance des institutions des professionnels libéraux. Une mesure inédite qui fait office de sanction à l'égard d'une institution représentative du monde libéral.

Le Dr Patrick Caruel, coordinateur du PRP-SML précise : « *Il n'est pas envisageable que la CARMF soit gérée par son directeur, nommé par l'État et à ses ordres. Nous accordons toute confiance en l'actuel conseil d'administration de la CARMF et soutenons une réforme du régime complémentaire avec possibilité de prendre sa retraite à 62 ans, et le SML s'impliquera dans la prochaine négociation sur la PCV dans le but d'aboutir à une réforme équilibrée et non décourageante de l'exercice libéral de jeunes confrères.* »

Le Dr Éric Henry, président du SML ajoute : « *Nous ne pouvons laisser passer un tel décret et s'il en venait à être promulgué, la question d'en appliquer les termes à tous les politiques de France se devra d'être posée !* »

Si vous souhaitez échanger sur ce sujet, le Syndicat des Médecins Libéraux se tient à votre disposition. N'hésitez pas à nous contacter par retour de mail ou par téléphone au 01.46.34.60.60

### **À propos du SML**

Le SML (Syndicat des Médecins Libéraux) est le syndicat de tous les médecins, qu'ils soient à expertises particulières, spécialistes en médecine générale ou exerçant en plateau technique lourd, spécialistes cliniques ou pratiquant des expertises. Il réunit des hommes et des femmes des secteurs 1 et 2, exerçant en province ou en région parisienne. À travers ses adhérents, libéraux, l'ambition du SML est de défendre la médecine libérale.

**Pour toute information complémentaire :** [www.lesml.org](http://www.lesml.org) / Twitter [@LE\\_SML](https://twitter.com/LE_SML)

#### **Agence Wellcom**

Paula Martins / Audrey Houssais, [sml@wellcom.fr](mailto:sml@wellcom.fr)  
Tél. : 01 46 34 60 60

#### **SML**

22, rue de Vaugelas 75015 Paris, [lesml@lesml.org](mailto:lesml@lesml.org)  
Tél. : 01 84 79 05 50